

À bout, il avait diffamé la maison de champagne Røederer

PUBLIÉ LE 06/07/2014

Par M.L.

REIMS (51). Philippe Meyer, ancien salarié victime d'un grave accident du travail en 2008, a été déclaré coupable de diffamation mais dispensé de peine.



Après un mois de délibéré, Philippe Meyer, 49 ans, a été déclaré coupable de diffamation envers la société de champagne Louis-Røederer, vendredi matin, au tribunal correctionnel. En revanche, M. Meyer a été dispensé de peine et la société Røederer déboutée de sa demande de dommages et intérêts. Manière pour les juges de signifier au coupable qu'il lui reconnaît de larges circonstances atténuantes. Enfin, ce jugement devra paraître à deux reprises dans *L'hebdo du vendredi*, journal gratuit dans lequel M. Meyer avait, dans un article, attaqué au lance-flammes son ex-employeur. Cet épilogue judiciaire, le plus logique qui soit, vient clore une affaire qui, depuis des mois, défrayait la chronique.

En souffrance et dévoré par un sentiment d'injustice

Les propos injurieux de M. Meyer à l'égard de la société Røederer avaient été tenus lors de sa grève de la faim, à l'été 2013. Sur des pancartes brandies devant le siège de l'entreprise, boulevard Lundy, cet homme en souffrance accusait, parfois en termes injurieux, Røederer d'avoir acheté un témoin. « *Assassiné par Røederer et ses complices* », clamait-il sur le trottoir.

Le 3 mars 2008, Philippe Meyer, en CDD chez Røederer, avait été percuté par un chariot élévateur. Bilan : une jambe écrasée, un coude cassé, deux ans d'arrêt de travail. M. Meyer n'avait eu ensuite de cesse de dénoncer les conditions de cet accident. Débouté en première instance, il avait fait appel et... entamé une grève de la faim. Toutefois, l'ex-caviste avait gagné son procès en appel contre le champagne Røederer : les juges de la chambre sociale de la cour d'appel avaient, dans leur délibéré du 21 mai, reconnu l'existence d'une « *faute inexcusable* » imputable à la société (L'union du 22 mai). Sur le fond, Philippe Meyer, qui s'était laissé dévorer par un sentiment d'injustice, avait bel et bien raison. Mais sur la forme, ses méthodes n'étaient pas les bonnes, a tranché la justice.

AILLEURS SUR LE WEB



21 franchises qui recrutent en 2014- Capital

Classement des villes les plus populaires de la planète- Geo

A LIRE SUR LUNION.PRESSE.FR



«On va te violer!»

La soirée foot dégénère place Ducale